

# MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : [montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr](mailto:montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2019

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
FERT	Jocelyne	x		
COUZINET	Guillaume	x		
MARTINEZ	Éric	x		
BONZOM	Laurent	x		
COUZINET	Claude	x		
ESTAQUE	Julien	x		
ISPA	Joëlle	x		
MEGRET	José	x		
MILHORAT	Delphine		Excusée	Procuration à Julien Estaque

## Délibérations

### Attributions de compensation

Madame le Maire rappelle que suite aux modifications de compétences, dans le cadre du pacte fiscal, les allocations de compensation vont être modifiées pour la plupart des communes. Pour Montesquieu Avantès, cela correspond à la restitution de la compétence informatique.

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges s'est réunie les 4 juillet, 25 septembre et 23 octobre 2019. Compte tenu de l'ensemble des éléments évoqués, les attributions de compensation provisoires initialement fixées sont corrigées afin de prévoir les attributions de compensation pour l'ensemble des communes membres pour l'année 2019. Pour la commune cela représente une augmentation de 1010€.

Le 23 octobre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le tableau concernant la restitution des compétences Culture, Informatique, Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et Jeunesse au 1er janvier 2019.

Afin de pouvoir percevoir ces sommes et de réaliser les opérations comptables correspondantes, il convient d'approuver le tableau ci-dessous.

Après en avoir délibéré, les conseillers se prononcent :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 1

### ARP et COUBLA : approbation des statuts

Dans le cadre de la loi NOTRe du 07 août 2015, le Syndicat forestier Arp et Coubla a été dissous lors de la création de la communauté de communes Couserans-Pyrénées au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 en application de l'article L5214-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT). En effet, son périmètre était inclus en totalité dans cette dernière et la communauté de communes, par la compilation des compétences des huit communautés de communes (CC), s'est trouvée, au moment de la fusion des huit intercommunalités, dotée de la compétence supplémentaire « acquisition et gestion de bois et forêts » initialement détenue par l'ex communauté de communes du canton d'Oust (pour les communes de Sentenac d'Oust et de Seix).

Or l'arrêté ministériel qui soumet cette forêt au régime forestier ne mentionne plus le bon gestionnaire et, de ce fait, les services de l'Office National des Forêts n'ont plus d'interlocuteur et la forêt n'est pas gérée.

Comme suite à la réception d'un courrier d'alerte de la Préfecture en septembre 2018, il est proposé, pour une meilleure exploitation de la forêt, de revenir à la situation antérieure en créant un groupement syndical forestier.

La commune sera adhérente à hauteur de 2/12 de 4/10 (= parts de l'ex SIVOM), soit 1/15<sup>ème</sup>.

A l'actif 21000€ ; au passif : la CCCP a réglé l'intégralité de l'emprunt en cours, donc pas de passif.

Madame le Maire donne lecture des statuts du groupement syndical forestier.

Après en avoir délibéré les conseillers se prononcent :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Et donnent pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette opération.

Madame le Maire propose d'ores et déjà de désigner le délégué de la commune et son suppléant.

Laurent Bonzom suppléant et Jocelyne Fert déléguée se proposent.

Après en avoir délibéré les conseillers se prononcent :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **Adressage : validation des adresses**

La phase de numérotation des bâtiments est maintenant achevée. Compte tenu de l'avancement des travaux, les noms des rues n'ont pas été remis en cause.

Pour mémoire, il s'agit d'une numérotation métrique, mais qui respecte également un côté pair et un côté impair.

Le document présenté ci-après est un document de travail, pour se repérer. Le document à valider comprend également des plans. Cela donne 120 numéros à commander et une vingtaine de noms de rues.

Madame le Maire propose au Conseil d'approuver cette numérotation, afin qu'elle puisse être validée dans le « guichet adresses ». La numérotation sera active 3 mois après la validation.

Après en avoir délibéré les conseillers se prononcent :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

La question de la communication aux habitants se pose. Au-delà d'un article dans le bulletin municipal, Madame le Maire propose de faire un courrier personnel à chaque foyer d'ici la fin de l'année.

### **Rapport d'activité et compte administratif 2018 CCCP**

Le Conseil Communautaire a approuvé dans sa séance du 25 septembre 2019 le rapport d'activité de la communauté de communes pour l'année 2018. Conformément au Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39, Madame le Maire présente le document et le met à disposition du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte du rapport d'activité de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées pour l'année 2018, présenté en séance et dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture de SAINT-GIRONS.

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 1

Dans la même séance, le compte administratif du budget principal de la communauté de communes, ainsi que ses budgets annexes (ZA Ensales, ZA Pittarlet, Thermes d'Aulus, Eaux, Assainissement collectif, Assainissement non collectif) ont été présentés et approuvés. Madame le Maire en présente les grandes lignes et demande au Conseil de prendre acte de l'ensemble de ces comptes.

Après en avoir délibéré les conseillers se prononcent :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 1

### **Voirie : projets 2020 pour DETR**

La convention avec la communauté de communes pour la voirie sous mandat telle que délibérée le 10 septembre 2019 a été signée. Afin de déposer des dossiers DETR dans les délais impartis, il convient de proposer des travaux de voirie. La communauté de communes s'occupera ensuite de faire faire les devis correspondants.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal et notamment aux membres de la commission voirie de faire part de leurs suggestions.

Madame le Maire propose au Conseil le projet d'enrochement du chemin de Braydes après La Souleille

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Et donnent pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents correspondants y compris la demande de DETR à hauteur de 30% du montant HT des travaux.

### **Allocation du receveur**

Madame la trésorière nous a fait connaître le montant de son allocation pour 2019 : 246€64. Madame le Maire propose de la lui verser.

Après en avoir délibéré les conseillers se prononcent :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 1

## **Informations**

### **Réfection des murets de Crabé**

Le chantier de Crabé a commencé depuis le 15 octobre. La partie chantier école a permis à 3 bénévoles de se former. Le 1<sup>er</sup> muret est fini. Le second est en cours. D'autres bénévoles peuvent participer. Seul impératif : se faire connaître en mairie.

### **Travaux**

Caoulet : Les fossés et le drain ont été réalisés. Ainsi que le goudronnage.

Les travaux de la place devraient débiter sous peu.

L'épavage va être réalisé par un autre prestataire, Benoit Coret ne pouvant pas assurer le second passage.

La salle des fêtes fera l'objet d'une étude acoustique le 12/11. Les résultats seront connus en décembre.

### **Comité de pilotage site classé**

Le comité de pilotage est toujours prévu le 13/11. Des invitations ont été envoyées à tous.

### **Date du repas des aînés : dimanche 26/01**

### **Participation citoyenne :**

Réunion avec les gendarmes le mercredi 11 décembre à 20h30

Participation citoyenne : Eliane Milhorat, Guillaume Couzinet, Julien Estaque, José Mégret, Eric Martinez

La séance est levée à 22h30